## Les Règlements EcoleDirecte : Paiement d'un acompte ou d'une caution

Pour vos <u>réinscriptions</u>, vous pouvez demander aux familles de faire un règlement par carte bleue toujours pour limiter le volume de chèques à saisir et les erreurs d'affectation sur les homonymes.



Pour ouvrir ce service, il suffit de suivre la procédure des prestations en n'oubliant pas de cocher en plus « **Acompte/Caution** ». Vous bénéficierez ainsi du suivi dans Charlemagne *Comptabilité (menu Quotidien/Gestion des acomptes ou Gestion des cautions).* 

Contactez-nous si vous souhaitez mettre en place la gestion des acomptes/cautions.

